Corse – Une victoire pour la protection du site UNESCO !

C'est fait ! Depuis le 10 février, il est interdit à tous les navires battant pavillon français ou étranger, de jauge brute égale ou supérieure à 500 UMS, de pénétrer dans la surface délimitée en hachurés marrons sur la carte ci-dessous :

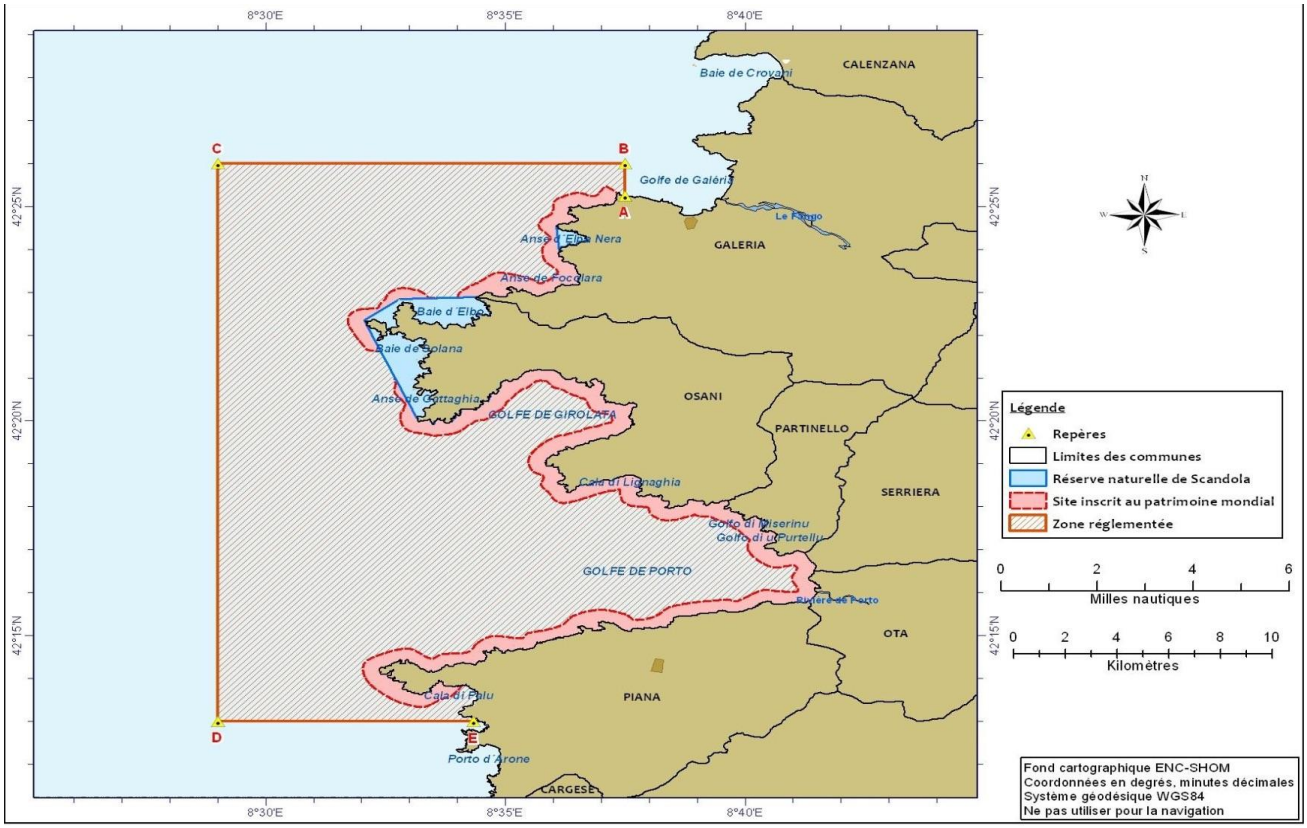

L'arrêté préfectoral* réglementant la navigation au droit du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial "Golfe de Porto : calanque de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola" est en vigueur !

La jauge brute exprime la capacité de transport d'un navire. Pour les navires d'une longueur supérieure à 24 mètres, le tonnage brut s'exprime en unités UMS. Pour simplifier, l'interdiction s'applique à des gros bateaux (dont ceux de croisière en particulier).

Cet arrêté est une avancée majeure et essentielle pour l'objectif de conservation de cet ensemble patrimonial mondial de l'Unesco, de Capu Rossu à Galeria.

S'il n'avait pas été pris, on aurait assisté à une invasion de ces hôtels flottants que sont les paquebots de croisière, causes de pollution atmosphérique (les moteurs restent allumés en permanence), de pollution sonore (vibrations) et on aurait risqué une catastrophe comme celle du Costa Concordia.

Les fonds sous-marins auraient été endommagés de manière irréversible par le labourage (par les ancres de ces gros bateaux) des prairies de posidonies et des forêts de cystoseires – habitats et refuges nécessaires au recrutement des ressources halieutiques -, des fonds et des tombants coralligènes. Tous ces dommages sont en contradiction avec la nécessité de la transition écologique qui permet de prendre en compte les incidences et les préjudices engendrés par les activités économiques au détriment de la biodiversité du patrimoine universel.

Gorgone

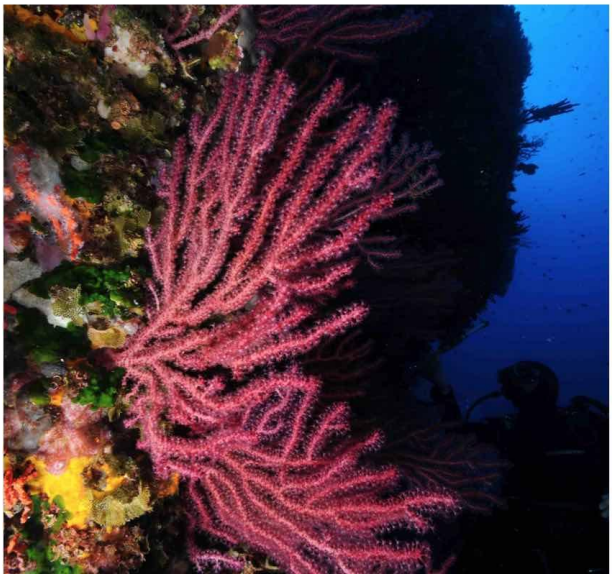

Scandula

Forêt de *Cystoseira*

Il reste à mettre en œuvre les activités économiques locales, de manière pertinente et donc en concertation, moteur de développement pour toute cette microrégion (retombées estimées à 3oo millions d'euros) et à réguler la navigation de plaisance et les autres activités afin que la capacité de charge du site ne soit pas dépassée et mette en péril la biodiversité.

Ainsi la coordination de la ministre S. Royal, de la présidente de l'Office de l'environnement et du président de l'Exécutif de Corse a permis de contrecarrer le lobby des grands armateurs internationaux…

Ces derniers avaient engagé un bras de fer … ils viennent de le perdre.

12 février 2017